

**« Le retour incertain d’Aya et de Prince »**

**Penser l’incertitude et l’intermédiation des retours volontaires à partir d’une trajectoire féminine en instance de départ depuis le Maroc**

Anissa Maâ

*Émulations - Revue de sciences sociales*

2020, n° 34, « Transnationaliser le retour. Vers une révision du regard sur les migrations de retour contemporaines ».

Article disponible à l’adresse suivante

---

<https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations/article/view/maa>

Pour citer cet article

---

Anissa Maâ, « “Le retour incertain d’Aya et de Prince”. Penser l’incertitude et l’intermédiation des retours volontaires à partir d’une trajectoire féminine en instance de départ depuis le Maroc », *Émulations*, n° 34, Mise en ligne le 7 octobre 2020.  
DOI : 10.14428/emulations.034.03

Distribution électronique : Université catholique de Louvain (Belgique) : [ojs.uclouvain.be](https://ojs.uclouvain.be)

© Cet article est mis à disposition selon les termes de la Licence *Creative Commons Attribution, Pas d’Utilisation Commerciale 4.0 International*. <http://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>

Éditeur : Émulations – Revue de sciences sociales / Presses universitaires de Louvain  
<https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations>

ISSN électronique : 1784-5734

## « Le retour incertain d'Aya et de Prince »

Penser l'incertitude et l'intermédiation des retours volontaires à partir d'une trajectoire féminine en instance de départ depuis le Maroc

---

Anissa Maâ<sup>1</sup>

**[Résumé]** Les « retours volontaires » mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) sont une forme contemporaine d'éloignement qui a la particularité de s'appuyer sur la « volonté » des migrants eux-mêmes. Tandis que la littérature a largement souligné la dimension contrainte de cette « volonté », il convient cependant de s'interroger sur le processus non linéaire et en partie contingent, qui amène les personnes migrantes à s'engager dans une procédure de retour auprès de l'OIM. À partir de la trajectoire de retour d'Aya et de son fils Prince, tous deux en instance de départ depuis le Maroc, cet article s'intéresse aux interactions entre les pratiques des intermédiaires migratoires et l'agencité migrante dans la production d'une volonté au retour. Il observe les balbutiements d'une décision émergente de retour, le rôle d'acteurs intermédiaires dans la transformation de cette dernière en une demande d'assistance auprès de l'OIM, et l'incertitude qui persiste dans l'issue et les modalités d'une procédure de retour volontaire. Ainsi, l'article démontre que le retour volontaire se façonne au sein d'un espace relationnel d'intermédiation qui se positionne à l'interface de la violence des frontières et de la capacité d'action des migrants. C'est précisément dans ce nœud d'indétermination que convergent, s'opposent et se déforment, mécanismes de contrôle d'une part, et agencité migrante d'autre part.

**Mots clés :** retour volontaire, Organisation internationale pour les migrations (OIM), incertitude, intermédiation, migrations féminines, Maroc.

**« The uncertain return of Aya and Prince ». Thinking uncertainty and intermediation of voluntary returns from a female trajectory pending to leave from Morocco**

**[Abstract]** "Voluntary returns" implemented by the International Organization for Migration (IOM) are a contemporary form of deportation, which relies singularly on the "voluntariness" of migrants themselves. Although this "voluntariness" has largely been discussed by the academic literature, it seems nevertheless relevant to interrogate the nonlinear and partly contingent process leading migrants to engage in a return procedure with the IOM. Drawing on the return trajectory of Aya and her son Prince, both awaiting departure from Morocco, the article examines the interactions between the migration intermediaries' practices and migrants' agency in the production of a voluntariness to return. It observes the beginnings of an emerging return decision, the role of intermediary actors in transforming it into a request for assistance from the IOM, and the uncertainty that persists in the outcome and modalities of a voluntary return procedure. Thus, the article demonstrates that voluntary return emerges from a relational space of intermediation that is positioned at the interface of border violence and migrants' capacity for action. It is precisely in this nub of indeterminacy that control mechanisms on the one hand, and migrants' agency on the other, converge, oppose and distort each other.

---

<sup>1</sup> Group for research on Ethnic Relations, Migration and Equality (GERME), Institut de sociologie, Université libre de Bruxelles, Belgique.

**Keywords:** voluntary return, International Organization for Migration (IOM), uncertainty, intermediation, female migrations, Morocco.

## Introduction

Le Maroc est reconnu comme un pays d'immigration et une étape majeure de transit migratoire vers l'Europe (Bensaâd, 2009 ; Lenoël, Molinero Gerbeau, 2018). À ce titre, il fait l'objet depuis les années 2000 d'une attention particulière de l'Union européenne (UE) en matière de lutte contre les migrations irrégulières (Collyer, Düvell, De Haas, 2012). Considéré un temps comme le « gendarme de l'Europe en Afrique du Nord » (Belguendouz, 2005), le Royaume a cependant démontré sa capacité de négociation au sein même de sa relation asymétrique avec l'UE (El Qadim, 2015). C'est dans ce cadre que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) organise depuis 2005 le retour volontaire vers leur pays d'origine de migrants, principalement ouest- et centrafricains, présents sur le territoire marocain. Ces programmes d'« aide au retour volontaire et à la réintégration » (« programmes AVRR ») encouragent une convergence d'intérêts généralement interprétés comme antagonistes (Ahouga, Kunz, 2017). En même temps qu'ils répondent aux préoccupations sécuritaires de l'UE, les programmes AVRR offrent au Maroc une politique d'éloignement moins condamnable que les refoulements collectifs menés dans le passé vers les frontières externes du pays<sup>2</sup>. Ils n'empêchent pas cependant la pérennisation d'une violence structurelle à l'égard des populations migrantes, notamment dans les zones frontalières de l'Espagne<sup>3</sup> et durant les refoulements internes menés par les forces de l'ordre au sein même du territoire marocain<sup>4</sup>. Les retours volontaires soutiennent donc les stratégies combinées du Royaume en matière migratoire : préserver son partenariat privilégié avec l'UE par sa contribution à la répression des migrations (Natter, 2014), tout en renforçant ses relations avec les États africains (Cherti, Collyer, 2015) et en faisant du contrôle des migrations un instrument de légitimation du pouvoir d'État (Natter, 2018). Dans cette perspective, ils bénéficient depuis 2014 des contributions conjuguées de l'UE et de certains de ses États membres, d'une part, et du ministère de l'Intérieur marocain d'autre part, lequel finançait entre

<sup>2</sup> GADEM (2018a), *Coûts et blessures. Rapports sur les opérations des forces de l'ordre menées dans le nord du Maroc entre juillet et septembre 2018*. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : [https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2018/10/20180927\\_GADEM\\_Couts\\_et\\_blessures.pdf](https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2018/10/20180927_GADEM_Couts_et_blessures.pdf).

<sup>3</sup> Voir HUMAN RIGHT WATCH (2014), *Abused and expelled: Ill-treatment of Sub-Saharan African migrants in Morocco*. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/morocco0214\\_ForUpload.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/morocco0214_ForUpload.pdf) ; et MÉDECINS SANS FRONTIÈRES (2013), *Violences, vulnérabilité et migration : bloqués aux portes de l'Europe. Un rapport sur les migrants subsahariens en situation irrégulière au Maroc*. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : [https://www.msf.fr/sites/default/files/informe-marruecos2013\\_fr\\_0.pdf](https://www.msf.fr/sites/default/files/informe-marruecos2013_fr_0.pdf).

<sup>4</sup> GADEM (2018b), *Expulsions gratuites. Notes d'analyse sur les mesures d'éloignement mises en œuvre hors de tout cadre légal entre septembre et octobre 2018*. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : [http://lab4host.com/gadem/prod/wp-content/uploads/2019/04/20181011\\_GADEM\\_Note\\_Expulsion\\_gratuite\\_VF.pdf](http://lab4host.com/gadem/prod/wp-content/uploads/2019/04/20181011_GADEM_Note_Expulsion_gratuite_VF.pdf).

GADEM (2007), *La chasse aux migrants aux frontières sud de l'Europe. Conséquences des politiques migratoires européennes. Les refoulements de décembre 2006 au Maroc*. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : [http://www.migreurop.org/IMG/pdf/RAPPORT\\_GADEM\\_20\\_06\\_2007.pdf](http://www.migreurop.org/IMG/pdf/RAPPORT_GADEM_20_06_2007.pdf).

2014 et 2017 le transport aérien pour 5000 retours. Entre 2005 et 2018, l'OIM assistait l'éloignement volontaire d'un total de 11 400 migrants<sup>5</sup>. Avec 1733 départs au total, l'année 2017 enregistrait « le plus grand nombre de retours assistés depuis le début du programme en 2005<sup>6</sup> ».

Malgré leur expansion à l'échelle mondiale, les retours volontaires organisés par l'OIM sont régulièrement critiqués pour leur dimension contrainte et leur non-respect des droits des migrants (Pécoud, 2017). Dans ce cadre, la littérature académique a largement mis en évidence le caractère instrumental de la notion de « volonté » appliquée à une procédure d'éloignement (Blitz, Sales, Marzano, 2005 ; Chappart, 2009 ; Koch, 2014 ; Pécoud, 2017 ; Webber, 2011). En effet, la décision du retour volontaire se construit généralement à la suite d'une décision administrative défavorable au séjour du migrant ou dans le cadre d'une menace de rétention ou d'expulsion (Scalettaris, Gubert, 2018). Cela étant, l'adhésion des personnes migrantes demeure centrale dans la procédure de retour volontaire, puisque cette dernière « does not rely on pressure only, but also on consent and compliance » (Dünnwald, 2013 : 246). Stephan Dünnwald écrit à ce propos :

The state's role within the mandatory return process is hidden behind the label of "voluntariness" which focuses on the returnee. [...] AVR thus transforms a direct state measure into an indirect tool, whereby the ambivalence of voluntariness plays a crucial role. Voluntariness, if it has any value within this discourse, is not given, but has to be "produced". This is the point where authorities realize their limits, as they stand for the more repressive, forceful part of mandatory return, and where nongovernmental actors step on the scene. (*Ibid.* : 232-233)

L'intervention d'acteurs intermédiaires non étatiques peut donc favoriser l'émergence d'une volonté au retour chez les personnes migrantes. Les travailleurs sociaux et non gouvernementaux en particulier – jouissant d'une relation de confiance avec le public cible des programmes – peuvent jouer un rôle décisif dans la persuasion des migrants irréguliers à accepter librement un retour au pays (Cleton, Chauvin, 2019). Le processus de retour volontaire se distingue donc d'autres formes d'éloignement à deux égards : le rôle des intermédiaires d'une part, et celui des retournés d'autre part (Dünnwald, 2013 : 245-246). Ces conclusions résonnent particulièrement avec les observations d'Antoine Pécoud à propos de l'investissement des subjectivités migrantes par les modes contemporains de contrôle des mobilités. D'après l'auteur :

Disciplining transnational mobility [...] implies the self-adherence, by people on the move, to norms and standards that are not necessarily coercively imposed. [...] By attempting to steer and shape the agency of those who are (or may become) mobile, initiatives to discipline human mobility operate "through" people/migrants themselves, "with their help" or even "in their interest". [...] This

<sup>5</sup> OIM (2018), *Assistance au retour volontaire et à la réintégration depuis le Maroc. Rapport annuel 2018*. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://morocco.iom.int/sites/default/files/Rapport%20Aide%20au%20Retour%20Volontaire%20et%20%C3%A0%20la%20R%C3%A9int%C3%A9gration%20depuis%20le%20Maroc%20Ann%C3%A9e%202018%20.pdf>, p. 4.

<sup>6</sup> OIM (2017), *Bilan OIM Maroc 2017, édition n° 32*. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : [https://morocco.iom.int/sites/default/files/bilan\\_oim\\_2017\\_0.pdf](https://morocco.iom.int/sites/default/files/bilan_oim_2017_0.pdf), p. 9.

also blurs both the boundaries between coercion and protection, and between states' and peoples'/migrants' interests. (Pécoud, 2013 : 4-5)

Malgré la pertinence de ces propos, il convient de les recevoir avec mesure. Car les ambitions de domestication parfaite des populations migrantes que dévoilent les projets internationaux du « *migration management* » ne restent infaillibles que dans les communications et les discours officiels des institutions qui en sont la cheville ouvrière. En effet, elles ne sont pas automatiquement couronnées de succès et s'altèrent inévitablement au contact d'individus socialisés et dotés de dispositions antérieures (voir aussi Hilgers, 2013). Ceci est d'autant plus manifeste que la question du retour pré-existe largement aux préoccupations anti-migratoires des pays d'accueil. Tout comme l'« aventure » migratoire est une expérience morale (Bredeloup, 2017), le retour au pays repose sur des représentations et des pratiques endogènes aux populations migrantes. Source de figures sociales mythiques (De Latour, 2003) comme de créations artistiques<sup>7</sup>, il se doit de répondre à des obligations de réussite matérielles et symboliques extrêmement contraignantes (Bréant, 2018 ; Bredeloup, 2008). Comme l'écrit Hugo Bréant :

Les réinstallations ne sont envisagées par les émigré·e·s, et encouragées par les proches, qu'à la condition qu'elles permettent d'accéder à une mobilité sociale ascendante. [...] Revenir et obtenir une situation professionnelle qui puisse satisfaire à la fois ses aspirations personnelles et les attentes de sa famille nécessite de posséder d'importantes ressources, ce qui rend les migrations de retour particulièrement sélectives. (Bréant, 2018 : 58-64)

Pourtant, la majorité de l'aide au retour octroyée par la mission de l'OIM au Maroc bénéficie à des personnes dont la décision repose sur « des conditions de vie trop difficiles au Maroc, l'impossibilité de trouver du travail et l'échec des tentatives de passage vers l'Europe » (OIM, 2015 : 9) Difficile dans ce cadre d'envisager le retour volontaire comme une forme de retour victorieux. Comment, dès lors, les personnes migrantes en viennent-elles à faire le choix du retour ? Quelles sont les pratiques mises en place par l'OIM et ses partenaires pour susciter la volonté au retour des populations cibles ? Et comment ces dernières agissent-elles face aux dilemmes que soulève un retour volontaire au pays ? Pour répondre à ces interrogations, nous cheminerons dans cet article à partir d'une trajectoire particulière de retour que j'ai eu l'occasion de suivre durant mes terrains menés au Maroc entre 2016 et 2018 dans le cadre de ma recherche doctorale. Ce sera celle de la jeune Aya, aux prises avec une procédure de retour volontaire pour la Côte d'Ivoire après huit mois passés au Maroc, et de son fils de quatre mois surnommé Prince, né dans le nord du pays alors que sa mère s'apprêtait à rejoindre l'Espagne par la mer.

Réfléchir aux articulations entre les pratiques des agents du retour et les formes de l'agencéité migrante à travers une trajectoire féminine unique est pertinent à plusieurs égards. En suivant la marche incertaine d'Aya jusqu'aux portes de l'OIM, nous partirons à la rencontre des acteurs et des éléments déterminants de son retour au pays, tout en observant les expressions de son agencéité dans le cadre d'une procédure de retour

<sup>7</sup> Voir le western du réalisateur nigérien Moustapha Alassane : *Le retour d'un aventurier* (1966).

volontaire. Car s'il convient d'identifier le réseau d'acteurs intermédiaires du retour avec lesquels interagissent les personnes migrantes, une question demeure : « How do migrants make sense out of this fuzzy web of migration control and facilitation? How do migrants navigate the migration industry? » (Schapendonk, 2018 : 664). Dans ce cadre, l'article retrace la trajectoire de retour d'Aya en mettant plus particulièrement en lumière les expériences et les rencontres qui l'ont amenée à demander l'assistance de l'OIM, les épreuves bureaucratiques qui ont jalonné sa procédure de retour et, enfin, les stratégies qu'elle a définies pour façonner un retour à son image. Dans un premier temps, cependant, il convient de revenir sur le choix méthodologique de cet article de mener l'analyse à partir d'une trajectoire singulière de retour.

## 1. Une trajectoire féminine de retour

Les femmes migrantes – visiteuses, commerçantes ou « aventurières » au long cours – sont de plus en plus visibles dans les travaux de socioanthropologie des migrations africaines (Bredeloup, 2012). Elles se détachent de « la figure de Pénélope » qui les a traditionnellement contraintes à l'immobilité (Boyer, 2013) et initient de manière autonome de nouvelles filières migratoires, investissant des champs professionnels particuliers (Boyer, Neya, 2015 ; Bredeloup, 2012) et développant des modèles familiaux transnationaux (Razy, Baby-Collin, 2011). Pour autant, elles ne migrent pas exactement de la même manière que leurs homologues masculins : leur « féminité » constituant tour à tour une contrainte ou une ressource morale et matérielle à la mobilité (Pian, 2010), elles définissent des modalités circulatoires singulières (Tyszler, 2018). Si l'on s'accorde à resituer le retour dans une analyse plus globale de stratégies circulatoires plurielles – incluant migrations temporaires, installations, allers-retours – (Boyer, Neya, 2015), il convient dès lors d'envisager ce que sa déclinaison au féminin peut offrir à une réflexion plus globale sur la manière dont se définissent des itinéraires migrants, dans un contexte de surinvestissement du continent africain par les acteurs internationaux du contrôle des mobilités (Brachet, 2014).

En 2017 et 2018, les « femmes migrantes » représentaient 23 % des personnes assistées par l'OIM au Maroc<sup>8</sup>. Bien qu'elles ne constituent pas le public majoritaire des programmes AVRR, les « femmes seules » et « femmes avec enfant » sont toutefois considérées comme une catégorie vulnérable par l'OIM et sont à ce titre bénéficiaires prioritaires de l'aide au retour<sup>9</sup>. La visibilité institutionnelle des femmes migrantes demeure donc réduite à une figure victimaire (Morokvasic, 2011), et ce malgré la large participation de ces dernières aux entreprises de migration illégale (Tyszler, 2018). Cette construction soutient l'humanitarisation des politiques de retour et leur objectif

<sup>8</sup> OIM (2018), *Assistance au retour volontaire et à la réintégration depuis le Maroc. Rapport annuel 2018*. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://morocco.iom.int/sites/default/files/Rapport%20Aide%20au%20Retour%20Volontaire%20et%20C3%A0%20la%20R%20C3%A9int%20C3%A9gration%20depuis%20le%20Maroc%20Ann%20C3%A9e%202018%20.pdf>, p. 5.

<sup>9</sup> IOM (2014), *Final evaluation report: « Assisted voluntary return and reintegration (AVRR) programme IOM Morocco 2013-2014 »*, p. 18.

officiel de « protection » des populations migrantes. Ainsi, en 2018, l'OIM assurait selon ses termes « le retour sûr et digne de 1508 migrants bloqués et vulnérables au Maroc<sup>10</sup> ». Pour l'année 2019, l'UE prévoyait depuis le Maroc « le retour volontaire effectif de 5000 à 6000 migrants [...] dont au moins 30 % de femmes migrantes » (Union européenne, 2016 : 58).

Dans cette perspective, la trajectoire de retour d'Aya et de son fils Prince nous renseigne sur les dialectiques particulières qui se jouent entre féminité et retour volontaire, tout comme elle est révélatrice des pratiques plus générales des agents du retour à l'égard des populations migrantes au Maroc. Ni absolument généralisable, ni purement exceptionnel, le « cas de terrain » permet d'ancrer les perspectives théoriques dans un cadre empirique précis, circonscrit et dense, qui se fait à la fois le révélateur de l'emprise de dynamiques politiques globales sur le quotidien de trajectoires humaines et de la diversité de leur inscription dans le réel. Comme l'écrit Jean-Pierre Olivier de Sardan :

Un cas de terrain, même « micro », même étudié en profondeur pour son intérêt propre, même non inclus dans un corpus de cas à visée comparative, [...] renvoie toujours, en socio-anthropologie, à un au-delà de lui-même, à un ensemble plus large, à un contexte social plus vaste, à d'autres cas, à un thème de recherche, à une problématique. Il en est le révélateur, le descripteur, l'indicateur, le symptôme ou l'exemple. [...] autrement dit un événement social choisi par le chercheur pour ses propriétés symptomatiques, qui lui sert de « révélateur », parce que, dans les interactions qui s'y produisent, on observe le jeu de logiques sociales plus vastes, la mise en œuvre de normes pratiques plus répandues, le déploiement de stratégies récurrentes, le poids de contraintes exogènes, l'effet de forces ou de mécanismes extérieurs. (Olivier de Sardan, 2008 : 75-76)

Lorsque je fais sa connaissance en décembre 2017, Aya est engagée depuis quelques jours déjà auprès de l'OIM pour une procédure de retour volontaire. C'est par l'intermédiaire d'un « agent de terrain » travaillant pour une association locale que nous sommes toutes deux mises en relation, dans un contexte singulier qui sera relaté plus en aval de ce texte. À partir de notre première entrevue, je suis au quotidien le parcours d'Aya et de son fils Prince jusqu'au jour de leur voyage pour Abidjan, un mois et demi après notre rencontre. Après leur départ cependant, je poursuis mes investigations en interrogeant deux acteurs évoqués par Aya à l'occasion de nos entretiens – un travailleur de l'OIM installé à Rabat et une religieuse exerçant à Nador (ville au nord-est du Maroc) –, approfondissant ainsi *a posteriori*, certains pans de sa trajectoire de retour. De ces temporalités distinctes de l'enquête menée entre décembre 2017 et mai 2018 découlent donc trois sources principales qui se côtoient dans la restitution présente du parcours d'Aya : les récits de notre protagoniste, ceux d'acteurs tiers investis dans son itinéraire de retour, ainsi que mes observations de terrain. Cet article s'appuie

---

<sup>10</sup> OIM (2018), *Assistance au retour volontaire et à la réintégration depuis le Maroc. Rapport annuel 2018*. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://morocco.iom.int/sites/default/files/Rapport%20Aide%20au%20Retour%20Volontaire%20et%20%C3%A0%20la%20R%C3%A9int%C3%A9gration%20depuis%20le%20Maroc%20Ann%C3%A9e%202018%20.pdf>, p. 4.

donc sur un total de quatre entretiens semi-directifs enregistrés et réalisés entre décembre 2017 et mai 2018 : deux sont menés auprès d'Aya, un auprès d'un travailleur de l'OIM et un auprès d'une religieuse de Nador. Il repose en outre sur les observations que j'ai conduites sur le terrain durant un mois et demi auprès d'Aya, à l'occasion des démarches administratives nécessaires à son retour au pays et durant des périodes d'attente dans un hébergement d'urgence qui l'accueille jusqu'à son départ.

## 2. Vers le retour

À l'époque de notre rencontre, Aya a 28 ans, elle est mère d'un tout jeune fils âgé de quatre mois et s'est engagée depuis peu dans une procédure de retour volontaire auprès de l'OIM. Née dans le nord de la Côte d'Ivoire (département de Mankono), elle quitte le village familial et ses travaux agricoles à 20 ans et part pour la capitale où elle trouvera un emploi d'aide-ménagère. Auprès de sa patronne, elle se familiarise avec les principes du commerce du textile. Son travail lui permet en outre d'envoyer chaque mois de l'argent à son père veuf et âgé, tout en s'offrant des soins de beauté et de coiffure réguliers. Au bout de quelques années de vie dans le quartier de Williamsville à Abidjan, Aya apprend qu'elle est enceinte de Yaya, qu'elle considère comme « [son] mari »<sup>11</sup> malgré le caractère informel de leur relation. Cette nouvelle la convainc d'organiser sérieusement son émigration vers le continent européen, projet qu'elle nourrissait jusqu'alors plutôt mollement. Décidée à offrir à son enfant le meilleur avenir possible, Aya redouble d'ardeur au travail et épargne pour son voyage. Lorsqu'elle évoque cette période d'épargne, Aya raconte en mimant d'essuyer la sueur sur son front :

Quand je pense, toutes les années que j'ai faites là, pour le chercher cet argent pour venir ici ! Ça me fait mal au cœur. Parce que j'ai souffert. J'ai souffert comme ça pour avoir, je n'ai pas volé, j'ai souffert pour avoir. C'est mon sueur, mon souffrance. L'argent de mon souffrance, mon sueur comme ça ! (Entretien n° 1, décembre 2017, Rabat)

À Abidjan, Aya prend contact avec un passeur qui lui demande un passeport et 1 500 000 francs CFA (2300 euros), pour le billet d'avion vers Casablanca et la traversée maritime vers l'Espagne, sur ce qu'il lui promet d'être « un gros bateau ». Alors, notre protagoniste s'envole enceinte de cinq mois et munie de trois lourdes valises remplies de pagnes de wax hollandais, vers ce qui ne devait être qu'une courte étape avant sa nouvelle vie européenne. La marchandise qu'Aya destine à la vente – en Espagne dans un premier temps – rattache son entreprise migratoire aux trajectoires émancipatrices pionnières des vendeuses de pagnes ouest-africaines (Bredeloup, 2012). Cependant, le voyage d'Aya se distingue de ces figures de la réussite de la migration au féminin, par le caractère individuel de son départ et la dépendance de sa circulation à des réseaux informels. En effet, Aya ne tarde pas à déchanter lorsque, récupérée par un compatriote à l'aéroport de Casablanca et conduite dans un « ghetto » de Rabat, son passeur l'invite à abandonner ses bagages pour rejoindre un groupe de voyageurs en partance pour la

<sup>11</sup> Les termes émiqes utilisés par la protagoniste de cet article sont repris entre guillemets.



frontière hispano-marocaine. Arrivée dans les hauteurs de la ville de Nador, elle fait, avec d'autres, une tentative de traversée en zodiac interceptée par la marine royale marocaine. Après ce premier échec, celui qui a « mangé [son] argent » dédaigne de la faire voyager. Alors le temps passe et Aya reste « en forêt » – zones frontalières du Nord marocain, habitées par les migrants en attente de passage vers l'Europe – sans trouver le moyen de prendre la mer. Ainsi que le rappelle justement Sylvie Bredeloup :

Les temps de l'aventure migratoire ne se résument pas aux seules périodes d'action ritualisées où les protagonistes peuvent tester leur courage et leur détermination ; ils peuvent intégrer également les moments d'attente et de confinement qui sont habituellement occultés dans les récits alors qu'ils peuvent déboucher sur des états d'extrême tension. (Bredeloup, 2014 : 73)

Pour les femmes migrantes présentes « en forêt », l'attente signifie en outre une prolongation de l'exposition aux risques de chantage ou de violence sexuelle à la fois de la part des forces de l'ordre, de leurs « *chairmen* » ou de civils marocains (Tyszler, 2018). Mal à l'aise « en forêt » et voyant sa grossesse approcher de son terme, Aya prend contact avec un service de l'Église catholique qui assiste les migrants dans les zones frontalières aux abords de Nador. Elle obtient de se faire accompagner dans ses démarches à l'hôpital et est accueillie dans les locaux de l'Église, pour un mois de repos après son accouchement. La religieuse responsable du service d'accueil se souvient :

Aya, elle était arrivée avec son nouveau bébé et on l'a aidée comme tout le monde. Les filles viennent ici pour se remettre en forme. Un mois ou quinze jours, et après elles quittent pour partir. Parfois elles restent un peu plus. Mais pas trop, parce qu'après elles s'habituent et c'est pas bon non plus de s'habituer. Parce qu'elles doivent partir à la forêt encore. Donc notre but c'est les aider à se remettre en forme, après la naissance et après « pssht » ! Elles repartent encore. [...] Quand Aya elle est venue avec son bébé, elle est restée un mois. Quelques fois les femmes elles disent : « Si je savais, je ne viens pas au Maroc. Pourquoi je suis en train de souffrir. Pourquoi ? » Alors on leur dit : « Tu sais il existe une autre possibilité, de retour volontaire dans ton pays d'origine. Ça ne te coûte rien, même sans passeport, sans rien du tout. Il faut juste que toi tu te décides et tu vas retourner. » On lui a parlé du rapatriement volontaire. Mais au commencement elle ne voulait pas partir. Elle disait : « Non Maman, non Maman, je ne veux pas partir. » Alors elle est partie à Rabat pour se reposer et revenir plus tard à la forêt pour partir [en Europe]. (Entretien n° 4, mai 2018, Nador)

C'est donc à travers un service de l'Église catholique que notre protagoniste apprend pour la première fois l'existence du service de retour volontaire. À l'époque, pourtant, la collaboration de l'Église aux programmes de l'OIM n'est pas formalisée. Cependant, la précarisation des populations migrantes au Maroc ainsi que les vues morales des personnels d'Église peuvent encourager ces derniers à mener des initiatives spontanées de conseil au « rapatriement », et ce en particulier à l'égard des femmes migrantes, qui suscitent largement la compassion des acteurs humanitaires au Maroc (Tyszler, 2018). Dans ce cadre symbolique de « *compassionate repression* » (Musarò, 2019), le re-

tour n'est plus appréhendé comme une pratique d'expulsion, mais légitimé comme une forme de protection des personnes migrantes.

Pour sa part, non convaincue de l'opportunité d'un retour, Aya quitte l'Église et arrive à Rabat avec son nourrisson dans le dos et 150 dirhams en poche (15 euros). Quand elle retourne « au ghetto », elle constate que ses valises ont été vidées de la marchandise qui devait lui garantir des revenus en Europe. Aya claque la porte du « ghetto » et trouve le moyen de se faire héberger temporairement par une association communautaire africaine reconvertie dans l'assistance aux personnes migrantes, dans un logement réservé aux femmes enceintes ou avec enfants (voir aussi Picard, 2016). Là-bas, elle tente de calmer sa rancœur et partage un grand lit confortable avec Prince. Elle profite de cette période de répit pour se reconnecter aux réseaux sociaux après avoir peu communiqué avec ses proches durant sa période passée en frontière (voir aussi Stock, 2016). Aya essaie de reprendre contact avec Yaya, « [son] mari » resté à Abidjan et qui, après avoir consenti à son départ, s'est montré peu disposé à encourager matériellement et moralement son projet migratoire. Mais sur Facebook, elle prend connaissance de photographies qui lui suggèrent l'infidélité de Yaya. Le délitement de sa relation avec « [son] mari » est reçu douloureusement par Aya. Car malgré la distance géographique, les femmes migrantes n'abandonnent pas pour autant les prérogatives relationnelles que leur confère leur statut dans leur foyer au pays d'origine (Bredeloup, 2012). En même temps, les déboires conjugaux et, plus globalement, les expériences de rupture familiale peuvent inciter à une autonomisation de la trajectoire migrante (*Ibid.*). Aya se trouve donc face à un dilemme : alors que sa déception l'incite à rompre les liens avec le père de son enfant, elle l'encourage simultanément à reprendre sa place laissée vacante, y compris par le biais d'un retour à Abidjan. En proie au doute et d'humeur maussade, Aya perd au même moment le courage de tenter la traversée maritime avec son fils. Elle explique :

Ce que mon cœur m'a dit que... L'eau [la traversée maritime], c'est quelque chose de la vie et la mort. Quand j'étais enceinte de mon enfant j'avais le courage même pour partir. Mais quand j'ai vu mon enfant dans ma main, enfant ne donne pas courage pour monter avec lui sur l'eau. Pour moi c'est pas la peine j'ai dit. (Entretien n° 1, décembre 2017, Rabat)

Tandis que sa grossesse a été un moteur d'émigration<sup>12</sup>, la maternité dissuade en revanche Aya de reprendre les risques qu'imposent les conditions de la migration illégale (Louis, 2013). Mais la pérennité de son séjour marocain est menacée par la fin de la durée autorisée de son hébergement d'urgence. Oubliée par son « mari » à Abidjan, incapable de voyager en Europe et sans perspective d'installation pérenne au Maroc, Aya fait l'expérience des blocages et de l'incertitude qui sont consubstantiels à l'aventure marocaine. Elle voit sa trajectoire comme « suspendue » (voir aussi Ferrer-Gallardo, Espiñera, 2018), se trouvant dans une position de l'« entre-deux » autant d'un point de

<sup>12</sup> La grossesse est également utilisée comme une ressource en frontière pour maximiser les chances d'obtention de secours en mer, d'une part, et pour minimiser les risques de chantage sexuel, d'autre part (Tyszler, 2018).

vue existentiel et matériel (Pian, 2007 ; Richter, 2016) que vis-à-vis de ses opportunités circulatoires (Schapendonk, 2012). Pour autant, l'expérience de cette manufacture toute politique du « seuil » (Streiff-Fénart, Segatti, 2014) ne l'empêche pas de faire preuve d'agencéité. Car face à l'incertitude, les personnes migrantes agissent afin de maîtriser autant que possible l'orientation de leurs itinéraires hasardeux (Bachelet, 2018). Cela peut passer par le recours aux services d'acteurs migratoires intermédiaires. Inquiète, Aya reprend en effet contact avec la religieuse responsable du service de l'Église catholique qui l'a accueillie dans le Nord marocain. Celle que notre protagoniste dénomme « Maman » – signifiant par là même l'autorité de cette dernière et la tendresse qu'elle éprouve à son égard – se souvient :

Quand elle est partie à Rabat elle m'a téléphoné deux ou trois fois, elle m'a dit : « Maman je ne sais pas quoi faire ! » Ils prennent toujours des conseils. Mais on les renvoie toujours à eux-mêmes. Parce qu'ils sont adultes ! Ils doivent prendre la décision. Mais on les aide à réfléchir, à voir quelles possibilités. Aya je lui ai dit : « Écoute, ici, l'unique personne qui peut décider de ta vie c'est toi. Si tu penses que retourner c'est le meilleur pour toi et pour ton bébé, allons-y. Mais sinon, tu sais bien. Tu connais la vie qui t'attend. Là-bas [au pays], vous êtes avec la famille, votre culture, l'entourage et tout, vous connaissez tout. Ici, vous êtes déjà dans le racisme, on ne vous aime pas ici au Maroc, on ne vous aime pas en Europe, tout est contraire à vous, vous n'avez pas de nourriture, vous n'avez pas de ça, vous n'avez pas, vous n'avez pas... » Et c'est là-bas à Rabat qu'elle a pris la décision [de retour]. (Entretien n° 4, mai 2018, Nador)

On retrouve ici une expression du « *deportation continuum* » déjà identifié par Barak Kalir et Lieke Wissink (Kalir, Wissink, 2016), puisque la « Maman » exclut symboliquement du champ des possibilités offertes aux migrants les alternatives à l'éloignement. *A contrario*, elle appréhende le « pays d'origine » comme un lieu sûr et accueillant pour ses ressortissants (Sørensen, 2018). Guidé par des sentiments compassionnels, l'argumentaire de la « Maman » en faveur du retour d'Aya repose également sur le constat quotidien qu'elle fait de la dégradation des conditions de vie des personnes migrantes au Maroc. Ainsi, la répression ne touche pas seulement ses destinataires premiers, mais façonne aussi l'imaginaire des acteurs humanitaires et caritatifs, justifiant ainsi des géographies de l'exclusion qui condamnent les ressortissants africains à l'immobilisme et légitimant en fin de compte « *a military-humanitarian response [to irregular migration]* » (Musarò, 2019 : 637). Les acteurs intermédiaires portant assistance aux migrants ont donc d'autant plus de chance de participer – y compris informellement – aux programmes de l'OIM, que la répression anti-migratoire persiste.

Les conseils de son interlocutrice encourageront cette fois-ci Aya à réfléchir sérieusement à rentrer au pays, preuve que les « *migration intermediaries* » – y compris lorsqu'ils se spécialisent dans la protection des personnes migrantes – influent sur les itinéraires de ces dernières, à travers les ressources matérielles ou informationnelles qu'ils mettent à leur disposition (Gammeltoft-Hansen, Sørensen, 2013). Au cours d'une « causerie » avec ses cohabitantes, Aya se renseigne sur les modalités d'enregistrement

pour le retour volontaire et se fait accompagner dès le lendemain par l'une d'entre elles, jusqu'aux bureaux de l'OIM.

### 3. Épreuves bureaucratiques

Lorsqu'elle arrive pour la première fois à l'OIM, Aya veut quitter le Maroc le plus vite possible. Sa cohabitante l'a informée, en effet, du délai d'attente généralement imparti pour l'obtention d'une aide au retour et Aya craint de ne pas pouvoir être hébergée dans le logement d'urgence jusqu'au jour de son départ. Un membre de l'OIM se souvient :

La première fois, je l'avais rencontrée à la porte. Elle était venue pour prendre un rendez-vous, pour passer l'entretien. Je me souviens qu'elle est venue, elle m'a demandé de, je pense qu'elle voulait un rendez-vous rapproché ou quelque chose comme ça. Elle voulait faire vite. Comme tout le monde quoi ! Comme tous ceux qui viennent demander un rendez-vous ! Tous ceux qui viennent te disent voilà je suis pressé de retourner, si tu peux me donner un rendez-vous rapidement. Mais c'est au cas par cas. [...] Donc si elle, on l'a pas reçue ce jour-là, c'est certainement parce qu'elle était peut-être, même si elle était vulnérable, elle était moins vulnérable que d'autres personnes. Donc Aya, je lui avais donné le rendez-vous pour plus tard. Et je pense que là, on lui a parlé du fait qu'il fallait faire l'extrait de naissance pour le laissez-passer [de son fils]. En attendant le rendez-vous. Pour gagner du temps. Donc je pense qu'elle est allée vite à l'ambassade. Et c'est là qu'elle a eu des difficultés. (Entretien n° 3, février 2018, Rabat)

Soumise à l'attente pour l'obtention d'une aide au retour malgré la reconnaissance de sa « vulnérabilité », selon les termes de l'OIM, Aya se rend auprès de son ambassade pour établir l'extrait de naissance ivoirien nécessaire à l'obtention du laissez-passer de Prince, seul document administratif qui permette, à défaut de passeport, le voyage de ce dernier jusqu'à Abidjan. Mais les services consulaires ivoiriens refusent de reconnaître la validité de l'extrait de naissance marocain du nouveau-né<sup>13</sup>. Incapable d'obtenir les documents qui permettront le voyage légal de son nourrisson, Aya voit le processus de son retour au pays suspendu jusqu'à nouvel ordre. Si l'intervention de l'OIM contribue à la pacification des procédures interétatiques de réadmission (Collyer, 2012), elle n'en demeure pas moins dépendante de la collaboration des autorités consulaires des pays receveurs pour la mise en œuvre des retours volontaires. C'est que l'éloignement soulève des intérêts contradictoires et peut donner lieu à des relations conflictuelles. Ainsi que l'écrit William Walters :

[The] international character of deportation means that deportation is always susceptible to politicization not just on a domestic level, where protests may be mounted in the name of the rights of the expellee. It will also be contestable at

<sup>13</sup> L'ambassade ivoirienne refuse de reconnaître la validité de l'extrait de naissance marocain de Prince, pour deux raisons. Premièrement, le document n'est pas tamponné par le ministère marocain des Affaires étrangères et de la Coopération. Deuxièmement, le papier n'atteste que de la filiation maternelle et non de l'identité du père de Prince, les services d'état civil marocain refusant l'inscription du nom du père sur l'extrait de naissance d'un enfant né hors mariage.

an international level where states may bridle at the prospect of (re)admitting the undesirable. (Walters, 2002 : 275)

Tandis qu'Aya est tributaire de la temporalité de l'OIM d'une part et de son ambassade d'autre part, elle fait l'expérience de la subordination de sa trajectoire aux règles des institutions (Schwartz, 1974). Néanmoins, les « patients » de l'administration ne sont pas sans ressources face à l'attente à laquelle les soumet le pouvoir institutionnel (Auyero, 2011). Devant les résistances de son ambassade, Aya s'adresse à un jeune aventurier ivoirien, qui travaille – en attendant de nouvelles perspectives de voyage – auprès des femmes migrantes pour le compte d'une association locale financée par une organisation humanitaire dont le siège est basé en France. Comme d'autres jeunes compatriotes, Aziz est arrivé au Maroc à tout juste 18 ans, par le biais de réseaux qui devaient l'amener à poursuivre une carrière de footballeur professionnel. Rapidement délaissé par son passeur et ses auxiliaires locaux, il est pris en charge par une organisation caritative avant d'y travailler en tant que bénévole. Au fil du temps, l'ancien aventurier se professionnalise dans l'assistance aux migrants jusqu'à finalement trouver un emploi après six années de séjour au Maroc, en tant qu'« agent de terrain » pour le compte de l'association locale dont Aya est bénéficiaire. Aziz avait gagné l'estime de cette dernière en l'aidant à faire vacciner Prince lors de son arrivée à Rabat. Depuis lors, Aya le contactait régulièrement pour obtenir un panier alimentaire, un accompagnement médical ou quelques conseils. Cependant, j'avais moi-même rencontré Aziz dans le cadre de mes recherches, son association coopérant ponctuellement avec l'OIM pour des cas de retour volontaire. J'avais réalisé plusieurs entretiens au sein de l'association et prenais régulièrement des nouvelles de ses travailleurs de terrain. Au fil du temps, Aziz était devenu un de mes informateurs privilégiés, m'aidant à m'orienter dans le vaste réseau des organisations humanitaires installées au Maroc et me mettant en contact avec des acteurs intermédiaires de l'OIM en matière de retour. Lorsqu'Aya lui expose ses difficultés, Aziz propose à son supérieur de transférer le cas à une chercheuse extérieure à l'association, mais disposant de tout son temps et d'une bonne connaissance de la procédure de retour volontaire. C'est ainsi que je fais la connaissance d'Aya et de son fils, et que débutent mes observations de terrain.

S'ensuivront des journées éreintantes durant lesquelles nous circulerons tous les trois – Aya, Prince et moi – en bus, en taxis collectifs et à pied, entre les innombrables guichets des administrations marocaines et des services consulaires ivoiriens. À cette occasion, je deviendrai moi-même une ressource utilisée par Aya pour naviguer dans les couloirs des institutions et se garantir la possibilité d'un retour au pays<sup>14</sup>. Malgré tout, les interactions avec les fonctionnaires d'État sont à chaque fois éprouvantes pour Aya, contrainte de justifier ses choix face aux jugements moraux réservés à une mère célibataire et de dévoiler à chaque guichet la mesure des malheurs qui ont jalonné son

<sup>14</sup> Dans la mesure où ma présence a contribué à l'obtention des documents nécessaires à l'émission du laissez-passer de Prince – payant régulièrement le transport, négociant l'inflexibilité des fonctionnaires marocains, soutenant Aya face aux remarques blessantes des services consulaires ivoiriens – on peut considérer que je suis moi-même devenue une intermédiaire au retour dans ce cas précis.

parcours migratoire. Soumise au regard des institutions d'État, Aya endosse donc tour à tour le rôle de la victime et celui de la coupable (voir aussi Jakšić, 2013). Face aux agents consulaires ivoiriens – dont l'un d'entre eux la reçoit au son de Gadji Celi, artiste ivoirien qui chante à la gloire de l'ancien président Laurent Gbagbo –, Aya est considérée comme responsable des malheurs engendrés par sa tentative d'émigration illégale. Elle exprime comme suit sa colère face à l'inflexibilité de son ambassade :

Eux-mêmes ils sont trop méchants l'ambassade de la Côte d'Ivoire. S'il va entendre même ce que je dis, ils sont méchants ! Moi je sais pas pourquoi ils font ça. Quelque chose qui peut faire une minute, ils vont te faire dépenser, ils vont te faire déplacer, transport de transport, de papiers, papiers. Au pays je n'ai jamais fait problème de papiers donc je connais pas. Quand j'ai fait mon passeport c'était pas compliqué, papiers, pièces, ils ont pris empreintes et ils m'ont donné quand je suis venue le chercher. Ça m'a pas compliqué même ! Mais je sais pas pourquoi ici au Maroc ils font ça. Alors que c'est même ici au Maroc ils doivent nous aider plus ! Parce que c'est ici au Maroc nous tous on a besoin de aide. Sinon dans ton pays natal tu as quelqu'un. (Entretien n° 1, décembre 2017, Rabat)

Aux bureaux de l'OIM, en revanche, on reçoit Aya comme une victime collatérale de la migration irrégulière parmi tant d'autres. Un travailleur de l'agence se souvient :

Je la sentais euh... Je l'ai sentie touchée. Touchée. Bon après ça c'est personnel. Mais le ressenti que j'ai eu c'était euh... Je l'ai sentie déçue. Déçue d'avoir investi de l'argent dans un truc, de s'être fait arnaquer. Ça lui faisait un peu mal. Et de se retrouver avec un enfant à charge, toute seule sans... Donc après quand tu te retrouves avec des gens comme ça, tu essayes de reconforter la personne. « Tu sais c'est pas grave c'est la vie. Tu vas t'en sortir et tout. Laisse ça derrière toi. » Je pense qu'on a parlé un peu de ça. Tu vois en dehors de l'entretien, ça sort du cadre de l'entretien. C'est pendant l'entretien, mais c'est pas dans mon formulaire. Mais quand tu sens... Parce que je pense que j'ai abordé quelques trucs, euh sur le père du petit, et tout ça. Donc là j'ai senti qu'elle allait fondre en larmes. Il l'a abandonnée je pense. Ou un truc comme ça, mais après les détails je me souviens plus. En gros c'est qu'elle est seule avec le petit et qu'elle a du mal à s'en sortir et c'est pour ça qu'elle veut retourner. Des cas comme ça on en reçoit... Parce que les histoires se ressemblent. Généralement c'est quoi. C'est des gens qui font confiance à quelqu'un et voilà ils se font trahir, avec finalement un enfant à charge. Le rêve à la base qui était de passer en Europe devient plus difficile parce que t'as un gosse, t'as pas de travail, t'as du mal à t'en sortir. Généralement c'est ça. Donc là le premier souci des gens dans cette situation c'est, tu vois c'est les premiers besoins, les besoins basiques. Avoir un logement, manger et tout ça. Et retourner le plus vite possible. (Entretien n° 3, février 2018, Rabat)

Après des jours d'effort et d'épreuves bureaucratiques, Aya se voit finalement remettre le formulaire qui servira à l'émission du laissez-passer de Prince. Mais devant le document tant attendu, Aya hésite et me demande d'appeler l'OIM pour ralentir sa

procédure de retour. Nous sommes dans la salle d'attente de l'ambassade ivoirienne. Ce jour-là, je note dans mon carnet de terrain :

Jacques à l'accueil nous a donné le dernier papier à remplir pour l'émission du laissez-passer de Prince. Il s'impatiente, il faut faire vite, ils ferment à 16 h, il nous reste encore 40 minutes. Il dit que vraiment on l'embête avec nos histoires. La fiche est sur la table en verre, sous nos yeux. Aucune de nous deux n'ose y toucher. Quand on nous a donné la fiche à remplir, Aya a commencé à me faire part de ses hésitations, de ses craintes. Elle veut que j'appelle l'OIM pour leur demander de lui garder une place pour plus tard, dans un mois, dans deux mois même. J'appelle. Il y a un vol vers Abidjan prévu dans quatre jours. Aya est sur la liste. Elle pousse un petit cri, se mord les lèvres, ses yeux s'écarquillent et elle tourne le regard comme pour mieux visualiser, encaisser la nouvelle qui vient de tomber. Prises dans les méandres de l'administration, l'urgence était celle de rentrer. Maintenant que nous touchons à l'issue des blocages, tout semble aller bien trop vite. (Carnet de terrain, décembre 2017)

La temporalité du processus de retour mobilise donc tout particulièrement notre protagoniste. Bien qu'elle lui échappe en grande partie – toute monopolisée qu'elle est par les institutions dont elle dépend – Aya n'en demeure pas moins susceptible de définir des stratégies visant à maîtriser autant que possible le tempo de son retour au pays (voir aussi Maâ, 2019).

#### **4. Modalités du retour**

Aya désire ralentir le tempo de sa procédure auprès de l'OIM, pour organiser au mieux les conditions de son retour à Abidjan. Elle explique :

Avant, je parlais juste pour aller à Abidjan. Mais c'est après maintenant, je me suis assise, j'ai commencé à réfléchir. Je veux partir à Abidjan, mais si moi je rentre à Abidjan qu'est-ce que je vais faire ? Comment ça va se passer ? Tu sais que tu peux prendre une décision aujourd'hui et demain tu peux s'asseoir, réfléchir. Tu peux te lever aujourd'hui tu peux dire que « Ah demain là, je veux manger le riz ». Demain arrive tu peux changer ! Tu vas dire que « Ah non, aujourd'hui je vais boire du lait ». Et tu vas boire du lait. C'est comme ça. Donc j'ai réfléchi. Je suis pressée, mais... Je suis pressée et je suis pas pressée. Parce que de un, même si je suis pressée quand je rentre dans mon pays aujourd'hui, je vais manger quoi ? Je suis prête, mais je vais partir avec quoi ? Je vais partir avec quoi ? En plus je suis pas seule, avec enfant dans la main. Je vais faire comment ? Je n'ai rien, rien sur moi. Où je suis assis même, tout ce que j'ai sur moi là, c'est 150 dirhams qui est sur moi. Je n'ai rien sur moi. Y'a personne aussi pour m'envoyer l'argent. Lui aussi [désignant Prince] y'a personne pour lui donner. Tu es venue ici c'est dans souffrance, même pour manger même. Et puis tu vas partir dans ton pays comme ça ? Tu vas partir dire quoi ? Hein ? Donc c'est ça. Au moins si tu as un peu d'argent sur toi, malgré tu n'as pas arrivé là où tu voulais partir, tu t'es retourné au pays, tu as un peu sur toi. Ça va. Mais c'est toi-même tu es sorti là, tu penses tu vas aller demander à ceux qui sont là-bas ? (Entretien n° 2, janvier 2018, Rabat)

Ses hésitations ne concernent donc pas *per se* le choix du retour, mais les modalités de ce dernier (voir aussi Maâ, 2019). Car contrairement à ceux qui rentrent par le biais d'une expulsion, les retournés volontaires doivent « justifier leur choix de mettre fin à l'émigration [tout] en se démarquant du soupçon de l'échec » (Maitilasso, 2014 : 6). Les risques de l'épreuve du regard des autres peuvent être élevés. En effet, enfreindre les règles d'un retour victorieux au pays et ne pas répondre aux attentes de la communauté d'origine peut conduire à des expériences douloureuses de relégation sociale (Bredeloup, 2008 ; De Latour, 2003 ; Flahaux, Eggerickx, Schoumaker, 2017 ; Kleist, 2017 ; Peutz, 2010). Aya vit depuis longtemps déjà trop loin de sa proche famille pour craindre leur jugement ; elle ne s'inquiète donc pas de rentrer au pays avec un enfant dans les bras. Mais cette autonomie est également sa peine, puisqu'elle ne peut compter sur personne pour soutenir sa réinstallation au pays, son « mari » ne faisant en outre que peu de cas de sa situation. Or, si l'incertitude fait partie intégrante de l'aventure migratoire, le retour ne laisse en principe que peu de place à l'improvisation. Maria Hernandez-Carretero écrit à ce propos :

Taking chances may seem necessary and justifiable when emigrating, but make less sense upon return which – even not permanent – closes the cycle initiated by emigration. At that point, migrants are expected to show the success reaped through the migratory project and ensure their family's continued subsistence. It is thus not despite, but precisely because of, the chances taken on emigrating that return is not considered the right time to confront further uncertainty. (Hernandez-Carretero, 2017 : 122)

Dans ce cadre, l'auteure souligne les dynamiques d'ajournement ou d'abandon du projet de retour par les migrants dont la réussite n'est pas assurée (*Ibid.*). Cependant, l'incertitude est également « “the basis of curiosity and exploration; it can call forth considered action to change both the situation and the self” (Whyte, 2009 : 213-214) [...] In short, uncertainty is productive » (Cooper, Pratten, 2015 : 2). Contrainte à ne compter que sur ses propres forces, Aya décide de prolonger son séjour précaire au Maroc pour s'armer au mieux face aux risques de précarisation induits par son retour à Abidjan (voir aussi Boyer, 2017). Et pour cela elle a un plan : demander réparation à son « *chairman* » pour l'échec de son voyage vers l'Europe (voir aussi Pian, 2009). Aya raconte :

Celui qui m'a fait quitter au pays pour m'envoyer ici, hier là je l'ai appelé. On a commencé à parler sur si moi j'étais son enfant ou bien si j'étais sa sœur quoi. Ce qu'il a fait, et si il allait faire ça à sa femme ou même à sa sœur. Que vraiment si moi je retourne au pays comme ça et il n'a pas donné mon argent je peux pas lui pardonner. Et puis je l'ai raccroché. Et il m'a appelé. Quand il m'a appelé il a commencé à me demander pardon, que vraiment les paroles que je lui ai dit ça lui a touché au cœur. Que vraiment il s'excuse beaucoup. Il m'a dit d'attendre un peu. Il va faire tout possible pour chercher un peu pour me donner. Même si il n'a pas gagné tout ce que je lui ai donné, qu'il va chercher un peu pour me donner. Donc c'est ça. Je lui ai dit que moi je suis déjà partie à OIM, mais je sais pas quand ils vont m'appeler. Il m'a dit s'ils pouvaient, OIM n'a qu'à attendre un



peu. Il m'a dit si je dis à OIM, ils n'ont qu'à rejeter un peu [la date] pour moi quoi.

Au moins de l'attendre un peu. (Entretien n° 2, janvier 2018, Rabat)

Le registre de l'interaction rapportée par Aya – se comparant aux figures sororale et maternelle de son « *chairman* », obtenant son « pardon », ses « excuses » et le « touchant au cœur » – rappelle que les relations d'obligation économique qui unissent les femmes migrantes à leurs passeurs peuvent également se jouer sur un terrain affectif (Pian, 2010). Dépendante du bon vouloir du détenteur de ses seules économies, Aya ne se satisfait pas, cependant, de l'attente qu'il lui propose. Elle veut partir chercher son argent « en forêt », et ce d'autant plus qu'on l'invite de manière insistante à libérer la chambre qu'elle occupe dans l'hébergement d'urgence. Son enregistrement auprès de l'OIM ne l'empêche donc pas d'envisager un déplacement jusqu'aux zones frontalières marocaines (voir aussi Maâ, 2019). Elle explique :

C'est mon argent ! Et je lui ai donné. Un million cinq cents. C'est mon argent. Il m'a dit d'attendre un peu. Mais moi je vais descendre derrière lui. À la forêt là-bas. Pour qu'il me voie devant lui. Parce que parler dans portable et puis la personne est devant toi, c'est pas même chose. Si j'avais quelque chose sur moi je ne partirais pas derrière lui. Mais je n'ai rien sur moi donc je suis obligée de me retourner [à la forêt]. Même s'il me dit de l'attendre ici je vais dormir où pour l'attendre ? C'est difficile, mais y'a pas solution ! Je peux l'attendre ici, je vais dormir où pour l'attendre ? Jusqu'à seulement il va me dire que « ah viens aujourd'hui, j'ai gagné un peu d'argent pour te donner » ? Je sais pas combien de temps ! C'est pour ça je vais descendre derrière lui. À la forêt. (Entretien n° 2, janvier 2018, Rabat)

« Descendre derrière lui » et « être devant lui » : notre protagoniste entend se rendre sur place pour faire pression sur son passeur et obtenir satisfaction. Mais cette stratégie de déplacement n'est pas sans danger. Aya énumère les risques encourus « en forêt », en particulier par les femmes :

La route c'est dangereux hein ! C'est dangereux même. Parce que si tu es une femme, on peut te voir sur la route comme ça, si tu es seule on peut « tomber sur toi », on peut te blesser même avec couteau, ils agressent les gens. Sur la route et puis en forêt là. Genre les enfants, les jeunes enfants là. Même si tu as ton téléphone, pour voir si tu as l'argent sur toi. Souvent ils violent des femmes même là-bas. Quand ils « tombent sur toi » c'est ça, viol. Ça dépend. Ou bien il peut prendre ton portable avec ton argent et puis il te laisse partir. Et si la police vous voit, eux aussi il vous prend, pour vous envoyer [refouler]. Donc il faut se cacher, se cacher. (Entretien n° 2, janvier 2018, Rabat)

Mis à part « se cacher », les femmes migrantes présentes « en forêt » peuvent également décider de « se trouver un mari », autrement dit nouer une relation avec un homologue masculin et obtenir sa protection et la satisfaction de certains besoins quotidiens en échange de relations sexuelles et affectives (Tyszler, 2018). Aya, pour sa part, – après avoir contacté un « petit » de son passeur pour l'accompagner de Rabat au Nord maro-

cain – abandonne finalement son voyage « en forêt<sup>15</sup> ». Prise entre la date précoce de son retour et la patience nécessaire pour récupérer son argent, elle prend le risque de ne pas se présenter à l'OIM le jour imparti de son départ. Un membre de l'OIM interprète cette rétractation de dernière minute :

Je l'ai sentie pressée de partir. Je l'ai sentie pressée de partir. C'est là où justement, c'est là où j'ai pas compris qu'elle ne vienne pas. Ça m'a surpris ! Parce que je l'ai sentie pressée de partir, vulnérable... Après ils ont leurs raisons. Par exemple je t'ai dit que je l'ai vue plus tard en train de se faire sa manucure. Donc tu vois c'était important pour elle de, c'est important aussi pour elle de, de ne pas rentrer au pays dans une apparence je sais pas moi... Fallait qu'elle se coiffe, qu'elle se fasse les ongles et tout, c'est une femme. Je pense que y'a peut-être ça aussi. Elle voulait pas qu'on parle mal. Déjà, j'imagine que psychologiquement le fait de se dire qu'on a pas réussi son projet migratoire... Faut déjà affronter le regard de la communauté quand tu retournes. Si tu reviens plus dégradé, plus truc, j'imagine que... C'est des suppositions hein ! Mais c'est des choses qui peuvent expliquer qu'elle décide de pas partir. (Entretien n° 3, février 2018, Rabat)

En effet, notre protagoniste est coquette et aime se faire surnommer « Aya la Blanche » du fait de la clarté de son teint qu'elle considère comme un atout de charme. Mais sa peau garde les traces de son passage « en forêt » où les conditions de vie l'ont exposée à toutes sortes de parasites. Preuve qu'elle a déjà en tête le regard de ceux qu'elle s'apprête à retrouver au pays (Green, 1999), Aya veut effacer les traces de vie précaire que l'aventure a laissées sur son corps avant de rentrer à Abidjan (voir aussi Pian, 2010 : 10). Elle explique :

C'est pas joli à voir... Tout ton corps est pourri, tu vas aller dire quoi ? Même habits même ! Et là mes cheveux. Mais c'est pourri ! Quand je venais j'étais pas comme ça ! Quand je venais j'étais pas comme ça, j'étais bien arrangée. Hin ! [Baisse la voix], Mais je suis venue et on dirait une folle. J'étais pas comme ça. Donc quand je me regarde ça me fait mal de plus. J'avais pas taches sur moi. Mais où je dors à la forêt j'ai connu toute sorte de taches sur moi. Tout ça à cause d'aller en Europe je sais pas... Comment je vais te dire. [Puis rieuse] Si tu descends à l'aéroport de Côte d'Ivoire on doit savoir que tu as quitté au Maroc ou bien ? Même si ça va pas, on doit s'arranger un peu au moins pour partir non ? On doit se saper au moins. Là, yeux de les gens sera pas trop sur nous. (Entretien n° 2, janvier 2018, Rabat)

Afin de s'assurer un logement stable durant ce temps de préparation au retour, Aya fait valoir sa dépendance à l'OIM et pose littéralement ses bagages devant les portes de l'agence.

Notre protagoniste obtient d'être logée avec Prince dans un des deux appartements réservés aux bénéficiaires des programmes AVRR et dont la gestion est déléguée à une association culturelle africaine installée à Rabat. Programmée une seconde fois sur la

<sup>15</sup> Outre les contraintes du voyage, le « petit » pressenti pour l'accompagner « en forêt » est passé en Espagne et des rumeurs circulent sur le retour prochain de son passeur dans ses quartiers de Rabat.

liste des départs, elle reçoit – la veille de son départ, à vingt-trois heures – la visite du chauffeur de son « *chairman* » qui vient lui déposer 1500 dirhams (150 euros). Le même soir, elle informe finalement Yaya de son retour à Abidjan. Quelques jours auparavant, elle exprimait ses sentiments ambivalents à l'égard de sa décision :

Je préfère aller à Abidjan. Ici là, je suis là je fais quoi ? Je fais rien ici, je n'ai personne ici. Donc c'est mieux de rentrer non ? Donc c'est ma décision, je veux rentrer c'est tout. Je me sens pas à l'aise, mais je suis contente de me retourner. Mais je me sens pas à l'aise. Pour rentrer comme ça là... C'est pas ce que je voulais... Donc c'est comme ça je me sens. (Entretien n° 2, janvier 2018, Rabat)

En même temps que son départ prochain pour Abidjan la soulage de son séjour malheureux au Maroc, il soulève de nouvelles craintes, notamment vis-à-vis des obligations sociales de réussite et des risques de précarisation à venir. Peu importent ses choix, Aya voit donc continuellement ses aspirations contredites par les possibilités objectives de leur réalisation. C'est précisément de ce décalage entre ses « espérances » et ses « chances » qu'émanent les sentiments d'insatisfaction de notre protagoniste et son expérience douloureuse de la temporalité (voir aussi Bourdieu, 2015 : 302-303). Ainsi que l'écrit Pierre Bourdieu :

Le temps (ou du moins ce que nous appelons ainsi) n'est réellement éprouvé que lorsque se rompt la coïncidence quasi automatique entre les espérances et les chances [...] C'est du décalage entre ce qui est anticipé et la logique du jeu par rapport auquel cette anticipation s'est formée, entre une disposition « subjective » [...] et une tendance objective, que naissent des rapports au temps comme l'attente ou l'impatience [...], le regret ou la nostalgie [...], l'ennui ou le « mécontentement » [...], insatisfaction envers le présent qui implique la négation du présent et la propension à travailler à son dépassement. (*Ibid.*)

Aya n'en demeure donc pas moins mobilisée pour façonner, autant que faire se peut, un retour à son image. Une fois de retour en Côte d'Ivoire, elle affrontera de nouvelles épreuves pour obtenir, de l'OIM à Abidjan, l'aide à la réintégration qui lui a été promise par la mission de l'OIM à Rabat. Le jour de son départ, Aya relève ses tresses avec un grand ruban, tandis que ses ongles fuchsia pailletés et ses boucles d'oreilles Chanel scintillent. Rehaussés de fard à paupières rose, ses yeux rieurs deviennent inquiets à l'heure de monter dans la camionnette qui l'amène avec d'autres voyageurs jusqu'à l'aéroport de Casablanca. Dans ses bras, tranquille et serein, Prince s'apprête à découvrir ce pays d'origine qu'il n'a jamais connu.

## Conclusion

À partir d'une trajectoire singulière – celle d'Aya et son fils Prince –, cet article a souligné dans quelle mesure incertitude et intermédiation sont constitutives des retours volontaires mis en œuvre par l'OIM depuis le Maroc. En premier lieu, l'expérience migrante de l'incertitude constitue le terreau duquel émerge l'idée d'un retour au pays. Celle-ci est le résultat d'une précarisation structurelle des conditions de vie migrantes, largement imputable aux acteurs principaux du contrôle migratoire au

Maroc – l'Union européenne et certains de ses États membres d'une part, et le ministère de l'Intérieur d'autre part – qui sont également commanditaires des programmes AVRR mis en œuvre par l'intermédiaire de l'OIM. Cela étant, l'expérience migrante de l'« entre-deux » ne se transforme pas systématiquement en une demande de retour volontaire. Pour ce faire, l'intervention d'agents périphériques à l'OIM peut s'avérer déterminante, en particulier lorsque ces derniers bénéficient de la confiance des personnes migrantes. Si la cooptation d'acteurs de terrain constitue une stratégie centrale d'implantation et d'expansion de l'OIM, leur participation au processus de retour est plus largement encouragée par les sentiments compassionnels que suscite ou renforce l'observation quotidienne qu'ils font de la dégradation des conditions de vie des personnes migrantes au Maroc. Ainsi, la violence des frontières agit non seulement sur les populations migrantes, mais façonne également les imaginaires et les pratiques des acteurs humanitaires et caritatifs engagés dans le champ migratoire marocain.

Encouragée par l'intervention d'un acteur tiers à l'OIM – en l'occurrence une religieuse qui vient en assistance aux migrants – la procédure de retour n'en reste pas moins soumise à des aléas qui peuvent rendre son aboutissement incertain. En effet, les États receveurs peuvent, à travers leurs ambassades, faire montre de résistance à l'égard de la réadmission de leurs ressortissants. L'OIM, pour sa part, peut différer l'octroi de son aide au retour pour faire face à la demande élevée d'assistance et au caractère limité de ses moyens. Même pour les migrants reconnus comme vulnérables, l'obtention d'une aide au retour suppose alors un délai d'attente qui peut être vécu comme une épreuve supplémentaire d'entrave à la mobilité. « Volontaire », mais empêchée au retour, la protagoniste de cet article se mobilise alors pour agir sur les modalités temporelles et les conditions de son retour au pays. Impatiente de quitter le Maroc, Aya recourt aux services informels d'un agent de terrain et d'une chercheuse pour accélérer la procédure de son retour volontaire. Préférant finalement retarder son départ, elle fait faux bond à l'OIM, le temps de régler ses comptes avec son passeur et de se préparer au retour. Enfin, le jour de son second départ pour Abidjan, elle exprime finalement des sentiments ambivalents à l'égard de sa décision de retour.

Aya se montre donc tout à la fois déterminée et hésitante vis-à-vis de son retour. Tandis que la performance de sa « volonté au retour » constitue une stratégie pour défendre la priorité de son cas vis-à-vis de la mise en concurrence et en attente imposée par l'OIM, la candidate au retour est tout à fait encline à ajourner pour un temps son départ, dans la perspective d'une amélioration des conditions de son retour au pays. Les aspirations au retour se définissent donc en relation avec les obstacles et les opportunités qui s'offrent aux migrants. Les hésitations dont Aya fait usage soutiennent *in fine* son ambition de maîtriser aux mieux les modalités de son retour, et démontrent par là même que l'incertitude peut en fait constituer une forme de l'agencéité migrante dans le cadre d'un retour volontaire. Loin d'être contradictoire, cette construction par tâtonnement de la trajectoire de retour concède aux personnes migrantes une ouverture relative des possibles qui leur sont offerts dans le cadre des contraintes imposées

à leurs mobilités. Ainsi le retour volontaire émerge-t-il d'un espace relationnel d'intermédiation, qui se positionne à l'interface de la violence des frontières et de la capacité d'action des migrants. C'est précisément dans ce nœud d'indétermination que convergent, s'opposent et se déforment, mécanismes de contrôle d'une part, et agencéité migrante d'autre part<sup>16</sup>.

## Bibliographie

- AHOUGA Y., KUNZ R. (2017), « “Gendarme de l'Europe” ou “chef de file” ? Le Maroc dans le dispositif régulateur des migrations euro-méditerranéennes », *Critique Internationale*, vol. 74, n° 1. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.3917/cii.074.0095>.
- AUYERO J. (2011), « Patients of the state. An ethnographic account of poor people's waiting », *Latin American Research Review*, vol. 46, n° 1. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : [www.jstor.org/stable/41261368](http://www.jstor.org/stable/41261368).
- BACHELET S. (2018), « “Fighting against Clandestine Migration”: Sub-Saharan Migrants' Political Agency and Uncertainty in Morocco », *Political and Legal Anthropology Review*, vol. 41, n° 2. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.1111/plar.12265>.
- BELGUENDOUZ A. (2005), « Expansion et sous-traitance des logiques d'enfermement de l'Union européenne : l'exemple du Maroc », *Cultures et Conflits*, vol. 57. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.4000/conflits.1754>.
- BENSAÂD A. (2009), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*, Paris, Karthala (« Hommes et sociétés »).
- BLITZ B. K., SALES R., MARZANO L. (2005), « Non-Voluntary Return? The Politics of Return to Afghanistan », *Political Studies*, vol. 53, n° 1. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.1111/j.1467-9248.2005.00523.x>.
- BOURDIEU P. (2015 [1997]), *Méditations pascaliennes*, Paris, Points (« Essais »).
- BOYER F. (2013), « La figure de Pénélope ou l'immobilité dans le contexte des migrations circulaires », *e-Migrinter*, vol. 11. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.229>.
- BOYER F. (2017), « Les migrants nigériens expulsés d'Arabie Saoudite : Une trajectoire dominée par l'incertitude », *Espace populations sociétés*, n° 1. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.4000/eps.7088>.

<sup>16</sup> Je remercie les évaluateurs anonymes ainsi que l'équipe coordinatrice de ce numéro spécial pour leurs commentaires pertinents, ainsi que Thomas Ancona-Léger pour son travail de relecture et son aide précieuse à la mise en forme de cet article.

- BOYER F., NEYA S. (2015), « Retours, circulations, installations ? Les reconfigurations du système migratoire ivoiro-burkinabè », *Africa Development/Afrique et Développement*, vol. 49, n° 1. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://www.jstor.com/stable/afrdevafrdev.40.1.63>.
- BRACHET J. (2014), « Stuck in the desert: hampered mobility among transit migrants in northern Niger », in J. STREIFF-FÉNART, A. SEGATTI (dir.), *Challenge of the Threshold: Border Closures and Migration Movements in Africa*, Lanham, Lexington Books, p. 73-88.
- BRÉANT H. (2018), « Retours sur capital(e). Socialiser les émigré·e·s au retour », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, n° 225, p. 54-67.
- BREDELOUP S. (2008), « L'aventurier, une figure de la migration africaine », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 125, n° 2. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2010. URL : <https://doi.org/10.3917/cis.125.0281>.
- BREDELOUP S. (2012), « Mobilités spatiales des commerçantes africaines : une voie vers l'émancipation ? », *Autrepart*, n° 61, p. 23-39.
- BREDELOUP S. (2014), *Migrations d'aventures. Terrains africains*, Paris, CTHS (« Géographie »).
- BREDELOUP S. (2017), « The migratory adventure as a moral experience », in N. KLEIST, D. THORSEN (dir.), *Hope and Uncertainty in Contemporary African Migration*, New York, Routledge, p. 134-153.
- CHAPPART P. (2009), « L'artifice du "retour volontaire" », *Plein droit*, vol. 81, n° 2. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.3917/pld.081.0019>.
- CHERTI M., COLLYER M. (2015), « Immigration and Pensée d'Etat: Moroccan migration policy changes as transformation of "geopolitical culture" », *The Journal of North African Studies*, vol. 20, n° 4. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.1080/13629387.2015.1065043>.
- CLETON L., CHAUVIN S. (2019), « Performing freedom in the Dutch deportation regime: bureaucratic persuasion and the enforcement of "voluntary return" », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 46, n° 1. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.1080/1369183X.2019.1593819>.
- COLLYER M. (2012), « Deportation and the Micropolitics of Exclusion: The Rise of Removals from the UK to Sri Lanka », *Geopolitics*, vol. 17, n° 2. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.1080/14650045.2011.562940>.
- COLLYER M., DÜVELL F., HAAS H. DE (2012), « Critical approaches to transit migration », *Population, Space and Place*, vol. 18, n° 4. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.1002/psp.630>.
- COOPER E., PRATTEN D. (dir.) (2015), *Ethnographies of uncertainty in Africa*, Londres, Palgrave Macmillan (« Anthropology, Change and Development »).
- LATOUR E. de (2003), « Héros du retour », *Critique internationale*, n° 19. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.3917/cii.019.0171>.

- DÜNNWALD S. (2013), « Voluntary Return. The practical failure of a benevolent concept », in M. GEIGER, A. PÉCOUD. (dir.), *Disciplining the Transnational Mobility of People*, Londres, Palgrave Macmillan (« International Political Economy Series »), p. 228-249.
- EL QADIM N (2015), *Le gouvernement asymétrique des migrations. Maroc/Union européenne*, Paris, Dalloz (« Nouvelle bibliothèque de thèses science politique »).
- FERRER-GALLARDO X., ESPINERA K. R. (2018), « Immobilized between two EU thresholds: suspended trajectories of sub-saharan migrants in the limboscape of Ceuta », in M. VAN DER VELDE, T. VAN NAERSSSEN, *Mobility and Migration Choices: Thresholds to Crossing Borders*, New York, Routledge (« Border regions series »), p. 251-264.
- FLAHAUX M.-L., EGGERICKX T., SCHOUMAKER B. (2017), « Les migrations de retour en Afrique », *Espace populations sociétés*. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.4000/eps.7081>.
- GAMMELTOFT-HANSEN T., SØRENSEN N. N. (2013), « Introduction », in T. GAMMELTOFT-HANSEN, N. N. SØRENSEN (dir.), *The Migration Industry and the Commercialization of International Migration*, Londres/New York, Routledge (« Global Institutions Series »), p. 1-23.
- GREEN N. L. (1999), « Trans-frontières : Pour une analyse des lieux de passage », *Socio-anthropologie*, n° 6. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.110>.
- HERNANDEZ-CARRETERO M. (2017), « Hope and uncertainty in Senegalese migration to Spain. Taking chances on emigration but not upon return », in N. KLEIST, D. THORSEN (dir.), *Hope and Uncertainty in Contemporary African Migration*, New York/Londres, Routledge (« Routledge Studies in Anthropology »), p. 113-133.
- HILGERS M. (2013), « Embodying neoliberalism: thoughts and responses to critics », *Social Anthropology*, vol. 21, n° 1. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.1111/1469-8676.12010>.
- HUMAN RIGHT WATCH (2014), *Abused and expelled: III-treatment of Sub-Saharan African migrants in Morocco*. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/morocco0214\\_ForUpload.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/morocco0214_ForUpload.pdf).
- JAKŠIĆ M. (2013), « Devenir victime de la traite. L'épreuve des regards institutionnels », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 198, n° 3. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2013-3-page-37.htm>.
- KALIR B., WISSINK L. (2016), « The deportation continuum: convergences between state agents and NGO workers in the Dutch deportation field », *Citizenship Studies*, vol. 20, n° 1. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.1080/13621025.2015.1107025>.
- KLEIST N. (2017), « Disrupted migration projects: the moral economy of involuntary return to Ghana from Libya », *Africa*, vol. 87, n° 2. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.1017/S000197201600098X>.

- KOCH A. (2014), « The Politics and Discourse of Migrant Return: The Role of UNHCR and IOM in the Governance of Return », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 40, n° 6. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.1080/1369183X.2013.855073>.
- LENOËL A., MOLINERO GERBEAU Y. (2018), « Migrations ouest-africaines vers les pays méditerranéens et travail agricole », in AFD, CIHEAM, *Mediterra: Migrations et développement rural inclusif en Méditerranée*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 59-80.
- LOUIS M. (2013), « Approche ethnologique des migrations clandestines subsahariennes : L'aventure, ou de l'ontogenèse à la conquête de l'honneur », *Cahiers d'études africaines*, vol. 211, n° 3. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.17412>.
- MAË A. (2019), « “Signer la déportation”. Agencéité migrante et retours volontaires depuis le Maroc », *Terrain*. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.4000/terrain.18653>.
- MAITILASSO A. (2014), « “Raconte-moi ta migration”. L'entretien biographique entre construction ethnographique et autonomie d'un nouveau genre littéraire », *Cahiers d'études africaines*, vol. 1-2, n° 213-214. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.17655>.
- MOROKVASIC M. (2011), « L'(in)visibilité continue », *Cahiers du Genre*, vol. 51, n° 2, p. 25-47.
- MUSARÒ P. (2019), « Aware Migrants: The Role of Information Campaigns in the Management of Migration », *European Journal of Communication*, vol. 34, n° 6, p. 629-640. URL : <https://doi.org/10.1177/0267323119886164>.
- NATTER K. (2018), « Rethinking immigration policy theory beyond “Western liberal democracies” », *Comparative Migration Studies*, vol. 6. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.1186/s40878-018-0071-9>.
- NATTER K. (2014), « The Formation of Morocco's Policy Towards Irregular Migration (2000-2007): Political Rationale and Policy Processes », *International Migration*, vol. 52, n° 5. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.1111/imig.12114>.
- OIM (2015), *Lettre d'information OIM Maroc n° 28*. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://morocco.iom.int/sites/default/files/NEWSLETTER%2028%20-%20OIM%20MAROC%20.compressed.pdf>.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. (2008), *La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve, L'Harmattan Academia-Bruylant (« Anthropologie prospective »).
- PÉCOUD A. (2017), « De la “gestion” au contrôle des migrations ? Discours et pratiques de l'Organisation internationale pour les migrations », *Critique internationale*, vol. 76, n° 3. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.3917/cii.076.008>.



- PÉCOUD A. (2013), « Introduction. Disciplining the Transnational Mobility of People », in M. GEIGER, A. PÉCOUD, *Disciplining the Transnational Mobility of People*, Londres, Palgrave Macmillan (« Anthropology, Change and Development »), p. 1-14.
- PEUTZ N. M. (2010), « “Criminal alien” deportees in Somaliland: an Ethnography of removal », in N. DE GENOVA, N. PEUTZ (dir.), *The Deportation Regime: Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement*, Durham, Duke University Press, p. 371-409.
- PIAN A. (2007), *Les Sénégalais en transit au Maroc. La formation d'un espace-temps de l'entre-deux aux marges de l'Europe*, thèse de doctorat, Paris, Université Paris 7 Diderot.
- PIAN A. (2009), « La fabrique des figures migratoires depuis l'expérience des migrants sénégalais », *Journal des Anthropologues*. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.4000/jda.4060>.
- PIAN A. (2010), « La migration empêchée et la survie économique : services et échanges sexuels des Sénégalaises au Maroc », *Cahiers du Genre*, vol. 49, n° 2, p. 183-202.
- PICARD J. (2016),
- RAZY É., BABY-COLLIN V. (2011), « La famille transnationale dans tous ses états », *Autrepart*, vol. 57-58, n° 1, p. 7-22.
- RICHTER L. (2016), « On the edge of existence: Malian migrants in the Maghreb », *Culture Unbound: Journal of Current Cultural Research*, n° 8. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <http://www.cultureunbound.ep.liu.se/v8/a07/cu16v8a07.pdf>.
- SCALETARIS G., GUBERT F. (2018), « Return Schemes from European Countries: Assessing the Challenges », *International Migration*, vol. 57, n° 4. URL : <https://doi.org/10.1111/imig.12467>.
- SCHAPENDONK J. (2012), « Migrants' Im/Mobilities on Their Way to the EU: Lost in Transit? », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol. 103, n° 5. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.1111/j.1467-9663.2012.00735.x>.
- SCHAPENDONK J. (2018), « Navigating the migration industry: migrants moving through an African-European web of facilitation/control », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 44, n° 4. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.1080/1369183X.2017.1315522>.
- SCHWARTZ B. (1974), « Waiting, exchange and power. The distribution of time in social systems », *American Journal of Sociology*, vol. 79, n° 4, p. 841-870.
- SØRENSEN N. (2018), « Homeland Security? The Effects of Border Enforcement in Guatemala », in M. VAN DER VELDE, T. VAN NAERSSSEN (dir.), *Mobility and Migration Choices: Thresholds to Crossing Borders*, New York, Routledge (« Border regions series »), p. 153-165.
- STOCK I. (2016), « Transnational social fields in forced immobility: relations of young Sub-Saharan African migrants in Morocco with their families and friends », *Identities, Global Studies in Culture and Power*, vol. 23, n° 4. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.1080/1070289X.2015.1024123>.

- STREIFF-FÉNART J., SEGATTI A. (2014), « Introduction », in J. STREIFF-FÉNART, A. SEGATTI (dir.), *Challenge of the Threshold: Border Closures and Migration Movements in Africa*, Lanham, Lexington Books, p. ix-xviii.
- TYSZLER E. (2018), « Sécurisation des frontières et violences contre les femmes en quête de mobilité », *Migrations et Société*, vol. 173, n° 3, p. 143-158.
- UNION EUROPÉENNE (2016), *Document d'action pour le Programme d'appui aux politiques migratoires du Royaume du Maroc, Annexe 1*. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/3/2016/FR/C-2016-8836-F1-FR-ANNEX-1-PART-1.PDF>.
- WALTERS W. (2002), « Deportation, Expulsion, and the International Police of Aliens », *Citizenship Studies*, vol. 6, n° 3. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.1080/1362102022000011612>.
- WEBBER F. (2011), « How voluntary are voluntary returns? », *Race and Class*, vol. 52, n° 4. En ligne, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.1177/0306396810396606>.